

QU'EST-CE QU'UN S.A.V.S.

-> **UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE**

CHARGÉE D'ACCOMPAGNER LA PERSONNE EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE DANS UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ELLE PEUT ÊTRE ASSISTÉE DE BÉNÉVOLES.

-> **DES VALEURS**

LA DIGNITE : LA PERSONNE ACCUEILLIE EST ACCOMPAGNÉE DANS LE RESPECT DE SON IDENTITÉ PHYSIQUE, MORALE, AFFECTIVE ET SPIRITUELLE. ELLE EST CONSIDÉRÉE COMME CITOYEN AVEC SES DROITS ET SES DEVOIRS.

LA LIBERTE D'EXPRESSION : LA PERSONNE BÉNÉFICIE D'UN DROIT DE PAROLE ET D'ÉCOUTE. CE DROIT EST FONDATEUR DE L'ÉLABORATION D'UN PROJET INDIVIDUALISÉ, IL CONCOURT À LA QUALITÉ RELATIONNELLE ET À LA RECONNAISSANCE DU SUJET DANS SA SINGULARITÉ. L'USAGER EST DONC PLACÉ AU CENTRE DU DISPOSITIF.

LA CONFIDENTIALITE : TOUS LES PERSONNELS SONT TENUS AU DEVOIR DE RÉSERVE ET AU RESPECT DE L'INTIMITÉ DES PERSONNES.

LA VALORISATION DES POTENTIELS : LE CENTRAGE SUR LES APTITUDES ET LES COMPÉTENCES ACQUISES OU À DÉVELOPPER, SANS NIER LES DIFFICULTÉS PERMET D'ACCÉDER À UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE.

-> **DES MISSIONS**

A PARTIR D'UN CONTRAT- PROJET ÉLABORÉ AVEC LA PERSONNE ET INSCRIT DANS LA DURÉE.

LA RÉINSERTION : EN OPTIMISANT LES CAPACITÉS PERSISTANTES DE LA PERSONNE ET EN ATTÉNUANT LES DIFFICULTÉS.

L'ACCOMPAGNEMENT : EN OFFRANT UN SOUTIEN POUR QUE LA PERSONNE PUISSE ALLER LE PLUS LOIN POSSIBLE VERS UNE INTÉGRATION DANS LE TISSU SOCIAL.

LA REHABILITATION : EN FAVORISANT L'AUTONOMIE AFIN QUE LE SUJET EXERCE PLEINEMENT SON RÔLE DE CITOYEN ET PARTICIPE DE FAÇON EFFECTIVE À LA VIE SOCIALE.

L'ENTRAIDE : EN DÉVELOPPANT LA SOCIABILISATION.

-> **DES MOYENS**

- UN ESPACE D'ACCUEIL ET DE CONVIVIALITÉ
- DES ENTRETIENS INDIVIDUALISÉS
- DES ATELIERS (THÉÂTRE, ÉCRITURE, MUSIQUE, MARCHÉ, INFORMATIQUE, CUISINE, LOISIRS...)
- DES MODULES D'APPRENTISSAGE (COMMUNICATION, VIE QUOTIDIENNE...)
- DES GROUPES D'ENTRAIDE, UN TRAVAIL EN RÉSEAU
- DES VISITES À DOMICILE, DES ACCOMPAGNEMENTS DANS LES DIVERSES DÉMARCHES.

PROCEDURE D'ADMISSION AU S.A.V.S.

-> Elle est subordonnée à l'accord de la CDAPH* et de l'aide sociale.

Le S.A.V.S. s'adresse à des personnes adultes, âgées de 18 ans et plus, présentant un handicap psychique, qui sont stabilisées, médicalement suivies ou non, vivant dans le département de l'Essonne.

-> Les demandes d'admission s'effectuent :

- par l'intermédiaire de la psychiatrie de secteur, de médecins libéraux, de travailleurs sociaux, etc..
- à la demande des proches.
- par l'intéressé lui-même...

-> L'adhésion personnelle est essentielle.

Après un entretien avec la personne, la demande d'admission est étudiée par l'équipe du S.A.V.S.

**Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées*



ALVE

Affiliée à l'UNAFAM, à la FASM Croix marine et à AGAPSY

Service d' Accompagnement à la Vie Sociale

Un accompagnement vers l'autonomie

Avec le concours de la Fondation de France

FONDATION
DE
FRANCE

S.A.V.S. de Palaiseau
L'Escapal

4 rue d'Ardenay
91120 PALAISEAU
Tél. 01 69 31 76 38
Fax. 01 60 10 15 98
Mail : escapal@alve.fr

S.A.V.S. de Juvisy-sur-Orge
L'Appr'Hoche

25 rue Hoche escalier 1 - 1er étage
91260 JUVISY-SUR-ORGE
Tél. 01 69 84 72 64
Fax. 01 69 24 22 89
Mail : apprhoche@alve.fr

Mars 2015